

COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2024 DU MASTER LLCER

Parcours Interculturalité et métiers de la culture

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L612-6 et L712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 30 avril 2019 relative aux comités de recrutement en master,
- Vu** la proposition de Monsieur Laurent Ripart, directeur/directrice de l'UFR

ARRETE n°2024-088

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER**

Mention : LLCER

Parcours : Interculturalité et métiers de la culture

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
<ul style="list-style-type: none">▪ Monsieur Martin LOMBARDO, responsable du Master LLCER parcours Interculturalité et métiers de la culture▪ Madame Nadine BUES▪ Madame Silvia D'AMICO▪ Madame Hélène SCHMUTZ	<p>MCF Espagnol LLCER - USMB</p> <p>PRAG - USMB</p> <p>PR - USMB</p> <p>MCF- USMB</p>

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Lettres Langues et Sciences Humaines sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

Article 3 : La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégué,
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 06/03/2024

Philippe GALEZ